

Le secteur de la medtech alerte sur le milliard d'économies prévu dans France 2030

Les sénateurs ont adopté samedi une réduction d'un milliard d'euros des crédits du programme d'investissement "France 2030" dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026.

Lancé en 2021 par Emmanuel Macron, France 2030 prévoit 54 milliards d'euros sur cinq ans en soutien d'entreprises de secteurs-clés destiné à « rattraper le retard industriel français », aider les « technologies innovantes » et « soutenir la transition écologique ». Le secteur de la santé y occupe une place clé avec une enveloppe de 7,5 milliards d'€, dont la moitié (3,46 milliards d'€) a déjà permis de financer 552 projets. Un coup de frein important est toutefois crant l'an prochain, avec le retrait d'un milliard d'euros de crédits sur les 5,5 milliards d'euros prévus. Alors que 4,2 milliards sont déjà engagés dans différents projets, c'est donc le financement de 1,3 milliard réservés aux nouveaux projets qui pourrait quasiment disparaître.

« Nous ne pouvons pas réduire trop fortement ce financement et assumer une année blanche. Nous avons besoin de ces crédits parce que France 2030 est aujourd'hui la colonne vertébrale de notre stratégie industrielle et technologique », alerte le ministre de l'Industrie, Sébastien Martin, qui s'est opposé à cette coupe budgétaire. « On ne peut pas laisser cette image-là paraître du Sénat contre l'innovation, contre la recherche et contre tout ce qui fait la sève de notre pays », déplore de son côté le sénateur Horizons Vincent Louault, dont le groupe s'est aussi opposé à la mesure.

Les start-up mobilisées

Dans un communiqué, MedTech in France dénonce également la mesure et appelle la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 2026, qui doit se réunir demain, à la supprimer. « Le gel d'attribution de toute nouvelle aide du plan France 2030 en 2026 aurait des conséquences économiques, industrielles et sanitaires inquiétantes pour l'écosystème de l'innovation en santé, porté par des start-up, PME et ETI innovantes déjà durablement touchées par l'instabilité économique et la compétition internationale », insiste l'organisation.

Un message partagé par France Biotech, qui demande le retrait de cet amendement ou, à minima, l'exclusion explicite des PME de son périmètre, afin de préserver la pérennité de l'innovation en santé et la souveraineté sanitaire nationale. « En faisant payer par les start-up et les PME innovantes en santé un allègement fiscal pour les grandes entreprises, on fragilise un écosystème stratégique pour les patients, pour les territoires et pour la souveraineté sanitaire de la France », insiste Frédéric Girard, président de France Biotech.

Cécile Philippe, présidente de l'Institut Molinari, déplore dans *Les Echos* le **parcours du combattant de Doctolib pour devenir une licorne en France**. En plus de ses difficultés à lever de l'argent, le spécialiste des rendez-vous médicaux en ligne a fait face à d'importants obstacles réglementaires. Aujourd'hui, l'entreprise est aussi confrontée à des problèmes de concurrence avec une amende de 4,6 millions d'€. "Le droit de la concurrence peut aussi se révéler un sérieux handicap avec une Autorité de la concurrence qui l'a condamnée alors que jusqu'en 2025, l'entreprise n'avait toujours pas dégagé de profits." Alors que Doctolib n'est que la deuxième licorne française, dernière Mistral AI, et septième licorne européenne, Cécile Philippe pointe ainsi un environnement "aride" face aux Etats-Unis et à la Chine.

Withings poursuit sa stratégie de médecine préventive connectée avec U-Scan, premier "laboratoire d'analyses urinaires connecté". Cet appareil se fixe à l'intérieur de la cuvette des toilettes et automatise la collecte et l'analyse de biomarqueurs clés, explique *Le Figaro*. Il associe un lecteur intelligent à des cartouches interchangeables dédiées à des usages spécifiques. Deux cartouches sont proposées au lancement. La cartouche Nutrio est orientée vers le suivi nutritionnel et métabolique, avec l'analyse du pH urinaire, de la densité urinaire, des cétones et de la vitamine C. La cartouche Calci cible la prévention des calculs rénaux en surveillant les niveaux de calcium urinaire, l'acidité et l'hydratation, des paramètres clés dans la formation des lithiasés, qui touchent environ une personne sur dix.

Sim & Cure, spécialiste des jumeaux numériques et l'intelligence artificielle appliqués à l'imagerie médicale, boucle une levée de fonds de 10 millions d'€ destinée à soutenir son développement international et l'enrichissement de sa plateforme technologique. "Notre solution historique Sim & Size reconstitue en quelques secondes l'anatomie cérébrale d'un patient, et simule les différentes options de traitement directement à l'hôpital, sans recourir au cloud", explique aux *Echos* Mathieu Sanchez, PDG et cofondateur, aux côtés du professeur Vincent Costalat, chef du service du département de neuroradiologie au CHU de Montpellier.

Vidal annonce le lancement d'un serveur d'intégration reposant sur le Model Context Protocol (MCP), destiné à **connecter de manière sécurisée les agents d'intelligence artificielle et les grands modèles de langage (LLM) à sa base de connaissances thérapeutiques**. Cette initiative vise à répondre à l'essor rapide des usages de l'IA en santé, tout en limitant les risques liés aux hallucinations, aux informations non sourcées ou obsolètes. Le dispositif permettra aux outils d'IA d'interroger directement des données médicales validées, structurées et régulièrement mises à jour, dans le respect des exigences réglementaires et éthiques.

En Auvergne, l'**entreprise française PlayMoovin' s'apprête à livrer cent fauteuils roulants handisport destinés à des blessés ukrainiens amputés à la suite du conflit armé**. Implantée à Cébazat, près de Clermont-Ferrand, cette jeune société fondée en 2019 a finalisé en un temps record la fabrication de ces équipements, conçus pour soutenir le lancement d'un programme national de basket-fauteuil en Ukraine. (*Le Figaro*)

Un dispositif de stimulation cérébrale transcrânienne à courant continu (tDCS), destiné aux adultes souffrant de dépression modérée à sévère, a été approuvé aux Etats-Unis. Il consiste à faire passer sur le scalp un courant électrique continu de faible intensité (0,5 à 2 milliampères), sur une durée de dix à trente minutes, via deux électrodes humidifiées. Quand elle cible le cortex préfrontal dorsolatéral gauche, cette technique "a montré une efficacité modérée dans l'atténuation des symptômes dépressifs". Elle est déjà proposée au Royaume-Uni, en France et d'autres pays d'Europe, en Australie. (*Le Monde*)